

Paris, le 28 avril 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dispositif de sécurisation et de circulation à l'occasion de la finale de la Coupe de France opposant le FC Nantes au Toulouse Football Club

Samedi 29 avril 2023, les équipes du Football Club de Nantes et du Toulouse Football Club disputeront la Coupe de France 2023 à l'occasion de la finale au Stade de France.

Afin d'assurer la sécurité des spectateurs et supporters à l'occasion de ce match classé à risque, la préfecture de Police met en place un dispositif de sécurité engageant 3 000 policiers et gendarmes de la préfecture de Police et des unités de forces mobiles aux alentours du Stade de France.

I. La mise en place d'un dispositif de sécurité

Un périmètre de protection sera institué autour du Stade de France dès 15h30 afin d'assurer la sécurité autour de l'enceinte. Des dispositifs de filtrage et contrôles seront assurés par les organisateurs, pour éviter notamment l'introduction de tout objet dangereux ou interdit par le règlement de la Fédération française de football. L'attention des spectateurs est appelée sur le fait que l'introduction de sifflets est interdite par le règlement intérieur de la FFF, afin d'éviter toute perturbation dans le déroulement de la rencontre sportive.

1 400 agents de sécurité sont prévus par les organisateurs dans le cadre de ce dispositif de contrôle et sécurité.

Les abords du stade seront également sécurisés par les forces de l'ordre, avec la mise en place d'un dispositif renforcé : le cheminement entre le RER B et le Stade de France, le Parc de la Légion d'Honneur, la place Victor Hugo et les secteurs Nord et Sud du Stade feront notamment l'objet de contrôles renforcés. Une vigilance accrue sera également maintenue dans l'ensemble des gares parisiennes.

Un dispositif sera enfin mis en place dans la capitale afin de prévenir les troubles à l'ordre public liés à des risques d'affrontements, fortuits ou programmés, de supporters des deux clubs.

II. Dispositions réglementaires particulières

Une manifestation revendicative déclarée de 16h à 21h aux abords du Stade de France par l'Union départementale CGT 93, l'Union départementale FO 93 et l'Union syndicale Solidaires a été interdite par le préfet de police.

La vente et la consommation d'alcool, à l'exception d'alcools forts, sera autorisée à l'intérieur du stade et aux abords immédiats.

Un dispositif de captation d'image par drones sera mis en place afin de détecter et prévenir les actes de délinquance, mais également détecter les troubles à l'ordre public.

III. Se déplacer au Stade de France

Différentes modalités d'accès en transport en commun permettent de rejoindre le Stade de France. Les itinéraires suivants doivent être privilégiés par les supporters en fonction de la porte d'entrée indiquée sur leur billet :

- Portes A à H : sortie Front Populaire (M12) ou La Plaine Stade de France (RER B)
- Portes J à N & R à S : sortie Saint-Denis – Porte de Paris (M13)
- Portes T à Z : sortie Stade de France – Saint Denis (RER D)

Respecter ces itinéraires vous permettra d'accéder au plus vite au Stade. Privilégier des lignes de transport en commun et itinéraires moins fréquentés, notamment la ligne 12 du métro et la ligne H du Transilien, vous garantiront davantage de confort lors du trajet et un temps d'accès réduit aux portes du Stade.

Pour quitter le stade, les itinéraires suivants sont à privilégier :

- Portes A à H et X,Y, Z : emprunter le M12 (Front Populaire) ou le RER B (Plaine Stade de France)
- Portes J à N & R à S, T, U : utiliser le M13 (Saint-Denis – Porte de Paris)
- Portes T à Z : utiliser le RER D (Stade de France – Saint Denis)

Quant aux bus de supporters à destination de la province, ils seront positionnés, à l'arrivée et au départ, avenue Paul Vaillant Couturier pour les supporters nantais et avenue François Mitterrand pour les supporters toulousains.

IV. Recommandations pour le public aux abords du stade et des lieux de rassemblements

Il est recommandé aux personnes souhaitant se rendre dans les périmètres sécurisés :

- d'anticiper leur arrivée et planifier leurs déplacements et le trajet retour ;
- de se présenter aux points de pré-filtrage et faciliter les contrôles pour accéder aux zones sécurisées ;
- d'éviter de transporter des sacs et bagages ;
- de ne pas transporter d'objets interdits ou dangereux (liste : <https://billetterie.fff.fr/sites/fff7.ap2s.fr/files/FRA%202023.01%20-%20R%C3%A8glement%20Int%C3%A9rieur%20avec%20Objets%20Interdits%20int%C3%A9gr%C3%A9s%20CDF.pdf>)
- d'adopter un comportement mesuré en toutes circonstances ;
- de rester attentives aux annonces faites par la préfecture de police, notamment via son compte Twitter (@prefpolice, <http://twitter.com/prefpolice>), pour recevoir en temps réel les informations diffusées.

Contact presse:

ppcom@interieur.gouv.fr